

PROTOCOLE CONDUITE D'ENGINS

Septembre 2017

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

Ce protocole a pour objet de définir la marche à suivre pour effectuer un Entretien Santé Travail pour les salariés bénéficiant d'une autorisation de conduite écrite, délivrée par l'employeur (sont exclus les permis PL) pour l'utilisation de certains équipements de travail mobiles ou servant au levage de charges : engins de chantier, grues à tour, grues mobiles, PEMP, chariot automoteur de manutention à conducteur porté, grues auxiliaires de chargement de véhicules, foreuse, tunnelier,...

I. ENTRETIEN SANTE TRAVAIL

- **Expositions antérieures :**
 - Pour quels métiers? Pour quelles tâches ? Quelle durée? Quel type d'engins ?

- **Exposition actuelle :**
 - Evaluer l'exposition (selon les critères indiqués dans la fiche [FAN vibrations](#)) :
 - Depuis combien d'années conduisez-vous des engins ?
 - Type d'engin conduit
 - Durée de conduite journalière
 - Pauses, rotation des postes : OUI NON Préciser la durée :
 - Qualité du sol, Préciser
 - Vitesse
 - Suspension : pneus / chenilles / amortisseur/ fixe
 - Existe-t-il des manutentions manuelles en plus de la conduite ? OUI NON Lesquelles ?
 - Autres tâches (travail au sol, maintenance du véhicule, ...) ? Préciser.
 - Hauteur (accessibilité de la cabine)
 - Ergonomie du poste de conduite
 - Aide à la conduite (visuelle et sonore) : réducteur d'angle mort, caméra de recul, rétroviseurs
 - Equipement : climatisation/chauffage fonctionnel ? fenêtres ouvertes ou fermées ?
 - Déplacements professionnels : nombre kms / an

GRUTIER : Hauteur de la grue, palier, ascenseur, sanitaire, lieu de pause

- **Moyens de protection individuelle existants :**
 - Information, formation à la conduite d'engin (CAP conducteur d'engin, [CACES : cf. Ed 96](#),...)
 - Cabine suspendue
 - Siège : récent OUI /NON - possibilité du réglage OUI/NON
 - Hauteur /avant /arrière /dossier / ...
 - Poids / type de suspensions
 - Système anti vibrations
 - Porter les protections individuelles adaptées aux situations de travail (respiratoire, auditive,...)

- **Moyens de protection collective existants :**

- Mesures organisationnelles : choix de l'engin ou du véhicule, rotation de tâches, entretien des sols, ...
- Interroger sur la qualité de la communication, le respect des règles et la coordination avec le personnel au sol et les autres engins, ... ?
- Les salariés sont-ils informés/sensibilisés au risque vibrations corps entier, au risque routier ?

- **Recherche des effets sur la santé :**

En lien avec le risque vibrations corps entier, bruit, poussières, fumées (bitume, gaz d'échappement, ...) :

- Antécédents: pathologie rachidienne, neurologique, respiratoire, ...
- Signes fonctionnels: ostéo articulaires, auditifs (déficit auditif, acouphènes), respiratoires,

En lien avec la manœuvre des commandes : motricité, troubles ostéo-articulaires

En lien avec l'accès au poste de conduite : motricité, coût cardiaque

Cofacteurs : obésité, froid, chaleur, manque d'activité physique

- **Recherche d'absence de contre indication :**

- Antécédents : Diabète, Epilepsie, Monophtalmie d'apparition brutale < 6 mois, AVC (cf. [Arrêté du 18/12/2015 modifiant l'arrêté du 21/12/2005 fixant la liste des pathologies incompatibles avec la conduite](#)), troubles psychiatriques
- Traitement en cours (vérifier si médicaments incompatibles avec la conduite) et suivi
- Acouphènes, perte auditive, troubles de l'équilibre, du sommeil, de la vigilance, du comportement, malaise, perte de connaissance, hypoglycémies récurrentes, ...
- Cofacteurs : Tabac, alcool (FACE), cannabis (CAST), autres drogues

- **Informations :**

- **Prévention :** remettre tout document validé pour le poste de conducteur d'engins
- **Modalités du suivi individuel de l'état de santé du salarié :**
 - Examen complémentaire à réaliser :
 - Bandelette urinaire à la recherche d'une glycosurie,
 - Recherche de facteurs de risque de maladies cardio-vasculaires
 - Echelle Epworth si somnolence diurne/apnées du sommeil : courrier médecin traitant si score entre 9 et 15
 - Questionnaire FACE et CAST si besoin
 - Audiogramme systématique à la recherche d'une hypoacousie justifiant le port de prothèses auditives, proposer l'orientation Sameth
 - Visio Test complet systématique : Champ visuel, relief
 - Suivi individuel renforcé (SIR) avec le médecin du travail tous les 4 ans maximum avec une visite intermédiaire à 2 ans par un professionnel de santé.
 - Informé de la possibilité de visite à la demande du salarié à tout moment avec le médecin du travail.

- **Critères d'orientation vers le médecin du travail si :**
 - Problème de santé avec répercussion sur le travail : Si risque cardiovasculaire ou pathologie cardiovasculaire, TA élevée, Diabète, Epilepsie, Monophtalmie, troubles psychiatriques, traitement en cours, addictions,
 - Problème de santé ayant une possible origine professionnelle : ostéoarticulaire, déficit auditif, ...
 - Selon score Epworth, FACE, CAST, audiogramme perturbé, glycosurie
 - Risque pour le maintien dans l'emploi
- **Tableau MP** (régime général) : [n° 97](#), [n°57](#), [n°42](#) et autres tableaux selon les tâches effectuées

II. ACTIONS COLLECTIVES DE PREVENTION PRIMAIRE REALISEES PAR L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Sessions d'information et de sensibilisation aux risques addictions, vibrations et conduite
- Rédaction de la FE
- Aide à l'élaboration du DUER
- Métrologie vibrations, bruit, poussières pour estimer et/ou valider une mesure correctrice
- +/- cardiofréquencemétrie

III. DOCUMENTS DE REFERENCE

- RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES : néant
- AUTRES SOURCES DOCUMENTAIRES / OUTILS :
 - [Arrêté du 18/12/2015 modifiant l'arrêté du 21/12/2005 fixant la liste des pathologies incompatibles avec la conduite](#)
 - www.forsapre.fr :
 - Fiche [FAN](#) :
 - [Vibrations](#)
 - [Poste de sécurité](#)
 - Fiches [FAST](#)
 - Fiches prévention :
 - [Protections auditives](#)
 - [Vibrations corps entier](#)
 - www.preventionbtp.fr
 - www.inrs.fr:
 - [CACES : cf. Ed 96](#)
 - [Recommandations CARSAT](#) :
 - [R 372 + 372 m](#) : engins de chantier
 - [R 386](#) : PEMP
 - [R 389](#) : Chariots de manutention
 - [R 390](#) : Grues auxiliaires de chargement
 - [377 m](#) : Grues à tour
 - [383 m](#) : Grues mobiles
 - <http://www.visite-medicale-permis-conduire.org/apptitude-medicale-conduite> (Blog agréé par la préfecture)